

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

Le 30 septembre 2014 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 23 septembre 2014.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Caroline ARDUISE, Thierry CHABOT, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Didier PETIT, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Étaient absents excusés : Alain BARTHOUX, pouvoir à Yves ROY

Secrétaire de séance : Hélène DECRESSAT

Ont voté pour : QUINZE (15)

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande :

- 1) le retrait de l'ordre du jour du point n° 4 « Convention Initiatives 77 – Travaux du lavoir » puisque Initiatives 77 ne nous a pas fait parvenir à temps le devis et la convention relative.
- 2) l'ajout à l'ordre du jour du point « Convention de désenclavement » ; ce point remplacera donc le n°4.

L'ensemble des conseillers municipaux accepte ces modifications.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 18 juin 2014, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2014.

Madame Hélène DECRESSAT est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur Jean-Benoît REGY arrivé à 20h34, intègre la séance.

1. RENOUVELLEMENT CONVENTION SATESE

Considérant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement passée avec le Conseil Général de Seine-et-Marne pour bénéficier des prestations du SATESE, service du département en 2009 et approuvée par la délibération du 06 avril 2010 ;

Considérant que cette convention arrive à terme et qu'il est proposé à la collectivité de la renouveler, sans quoi les services proposés par la SATESE s'arrêteront dès le début de l'année 2015 ;

Considérant le contenu de la convention, les tarifs applicables et le seuil de recouvrement de 200 € mis en place par le Département ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

DECIDE de :

- renouveler la convention d'Assistance Technique Départementale (ATD) avec le Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif pour une durée de 5 ans afin de continuer de bénéficier des services du SATESE
- signer tous les documents nécessaires à cette convention.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

2. CHEQUE DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire explique que suite à un trop perçu sur les cotisations 2013, le CNAS a fait parvenir à la Commune un chèque de remboursement de dix-sept euros et cinq cents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité le chèque d'un montant de 17€05.

3. LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique que les travaux de rénovation entrepris dans la maison située chemin du jeu de boules et dans le local de « l'ancienne bibliothèque » appartenant à la Commune sont achevés. La commission « Bâtiments communaux » s'est réunie et après étude de dossiers, propose de mettre ces bâtiments en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

1) Logement « Chemin du Jeu de boules » :

- d'attribuer le logement à Monsieur Joan MELAMPE et Madame Joyce PETIT;
- fixe le montant du loyer à 550€, charges et taxe d'habitation non comprises ;
- autorise Monsieur le Maire à signer un bail pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

2) Bureau « ancienne bibliothèque » :

- d'attribuer le bureau à la société « Marie-Anne services » ;
- fixe le montant du loyer à 180€ charges comprises, la taxe d'habitation au prorata de la surface occupée restera à la charge du locataire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer un bail précaire pour une durée de 24 mois.

4. CONVENTION DE DESENCLAVEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL 77

Le Maire informe le Conseil de la proposition de renouvellement de la convention faite par le Conseil Général relative à l'organisation de la viabilité hivernale afin de répondre aux attentes des usagers. La Commune doit déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement » lors d'importantes chutes de neige.

Vu la proposition de convention et ses deux annexes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général.

5. CREATION D'UN CONSEIL DES JEUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les jeunes par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines les concernant,

Considérant enfin que la création d'un comité consultatif de la jeunesse contribuera à préparer les jeunes à leur vie d'adultes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ **d'instituer** un comité consultatif de la jeunesse appelé « Conseil des Jeunes » pour un an renouvelable si 9 jeunes au moins se présentent. En dessous de ce seuil, le « Conseil des Jeunes » ne sera pas institué.
- ✓ **de fixer** sa composition à 9 membres minimum et 15 membres maximum, âgés de 12 à 17 ans désignés par les habitants de la commune âgés de 12 à 17 ans.
- ✓ **de préciser** que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative de Monsieur le Maire, sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes.

6. APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45) ;

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2012 décidant le lancement des études du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics ;

Vu l'avis public sur le territoire de la Commune de Thoury-Ferrottes porté à la connaissance du public du 03 octobre 2012 ;

Monsieur le Maire présente le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).

Il rappelle que la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2002 impose aux communes de réaliser un PAVE.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les services de Direction Départementale du Territoire de Seine-et-Marne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIRMOTOM a modifié ses statuts. Désormais, la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais (CCBG) siègera au syndicat. Les délégués Jean-Benoît REGY et Denis CHOLLET seront les représentants de la Commune à la CCBG pour ce syndicat.
- Monsieur le Maire fait un résumé du rapport de contrôle des équipements sportifs et récréatifs effectué par la société SOLEUS. Le panier de basket est fissuré et les filets du city-stade ont été coupés, un devis de 1300€ pour les réparations a été fait. Monsieur René DEMONT dit qu'il est impératif de faire réparer les équipements

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

dès dégradation et de communiquer sur ces actions afin de diminuer le vandalisme. Le tourniquet de l'aire de jeux est fortement détérioré, il va donc être retiré et des devis de remplacement vont être demandés.

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la surveillance du fonctionnement du service de collecte, du transport et du traitement des eaux usées, la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne a évalué la conformité de notre système d'assainissement. Le rapport indique que les systèmes de collecte et de traitement sont conformes.
- Monsieur le Maire signale que le SDIS a effectué le contrôle des points d'incendie, qui sont conformes même si quelques réparations sont à prévoir.
- Monsieur le Maire indique qu'il y a eu 2 messages dans la boîte à idée mise à disposition à la Mairie :
 1. Demande de ralentisseurs rue de Verdun
 Monsieur le Maire répond que ce point est à l'étude avec l'Agence Routière Territoriale (ART) qui vient d'émettre un avis favorable. José TOMAS, en collaboration avec l'ART vont se charger du dossier pour la mise en place d'un ralentisseur à chaque extrémité de la Rue de Verdun.
 2. Le trottoir devant le café est régulièrement très encombré par les tables, chaises et motos. Le passage est alors compliqué.
 Une réponse sera donné dans le prochain tacot par la commission « Communication-culture »
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements des associations ayant reçu des subventions (RBG et CLIC soutien)
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements adressés au Conseil Municipal par des usagers :
 1. Monsieur et Madame PERROUSE et Madame BARRAULT d'avoir fait balayer la rue du cul de sac ;
 2. Monsieur et Madame RODIER Jean-Pierre pour la pose du panneau « Chemin des courtils »
 3. Monsieur et Madame PETIT Michel pour son action régulière concernant l'entretien des talus en bord de route et demande que l'emplacement du cidex soit modifié au niveau du cidex 14 rue de Flagy.
 Cet endroit étant dangereux, une discussion est en cours avec La Poste pour faire changer l'emplacement de ces cidex.
- Monsieur le Maire tient à remercier au nom du Conseil Municipal :
 1. Mesdames GRAMAIN et HAYE pour leur engagement et leur aide à l'entretien de l'église ;
 2. Monsieur et Madame HASCOET pour avoir fleuri l'église lors de la messe du mois de juillet ;
 3. Madame GERMAIN pour ses dons en matériaux pour la restauration de l'église ;
 4. Monsieur LE DU pour les travaux effectués de façon bénévole lors de la restauration de l'église
- Madame FLAMINI-LORETI prend la parole et demande :
 1. si des travaux sont prévus rue de Flagy car lors de fortes pluies, l'eau descend dans la grange de Madame LEGRAND.
 Monsieur le Maire indique que la commission « Sécurité-Voirie » se rendra sur place pour évaluer le problème.
 2. s'il est possible de prévoir la mise en place d'un banc au city-stade.
 Monsieur le Maire répond que c'est à l'étude.

- Madame BOUVARD prend la parole et indique qu'il est en effet nécessaire de faire réparer les dégradations au fur et à mesure afin de ne pas encourager le vandalisme. Madame BOUVARD fait part d'un problème de vitesse excessive dans le hameau des Marais, de la dangerosité à la sortie de la rue des Marais et demande si un ralentisseur peut être mis en place.

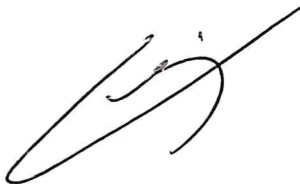
➡ Monsieur le Maire répond que ce dossier est à l'étude au sein de la commission « Sécurité-Voirie » avec la mise en place de stop ou d'un ralentisseur.

- Monsieur BARRAULT fait part de son mécontentement par rapport à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire. Dans le cadre de la réforme du rythme scolaire il trouve déplorable que seule de la garderie soit mise en place et propose son aide pour trouver des intervenants culturels.

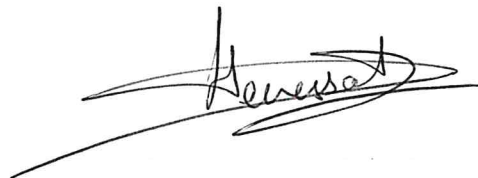
➡ Monsieur le Maire indique que la compétente scolaire a été déléguée à la CCBG et que c'est donc un sujet à traiter lors d'un Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h37.

Le Maire
Yves ROY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

La secrétaire
Hélène DECRESSAT

A handwritten signature in black ink, featuring a series of fluid, overlapping strokes that form a cursive representation of the name.